# Les avocats

Depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la Saskatchewan a toujours eu des avocats francophones. Joseph-Arthur Marcotte, Adrien Doiron, Joseph-Émile Lussier et Georges Hébert sont quelques avocats qui se sont établis en Saskatchewan au début du 20<sup>e</sup> siècle.

En 1921, on comptait alors 750 000 habitants en Saskatchewan. On pouvait y compter 575 avocats. Il y avait des avocats dans tous les petits villages et dans toutes les villes de la province. Lorsque les routes se sont améliorées, le besoin d'avoir un avocat dans chaque village a diminué. Les habitants pouvaient se déplacer plus loin et donc, ils pouvaient atteindre les villes pour consulter un avocat. Alors, plusieurs avocats sont déménagés dans les plus grandes villes ou ont quitté la Saskatchewan pour une autre province.

Les avocats jouaient un rôle très important dans la vie des Canadiens-français. L'avocat était l'un des

plus instruits de la communauté. Il faisait partie de l'élite du village en compagnie du médecin, du curé et de l'instituteur ou de l'institutrice. L'avocat défendait les personnes qui étaient traduites en justice et il rédigeait les testaments, les contrats et voyait au transfert des titres de propriété. De plus, il participait considérablement au sein des organisations qui favorisaient le français. Par exemple, il siégeait aux conseils des arrondissements scolaires, il était membre actif de l'Association Catholique Francode l'Association Canadienne (ACFC), commissaires d'écoles franco-canadiens (ACEFC) et de l'Association des hommes de profession canadiens-français. Les avocats francophones étaient également actifs au sein du barreau de leur district judiciaire. Les avocats jouaient un rôle prédominant quant à la survie des Canadiens-français. Sans leurs interventions, le français n'existerait pas comme il existe aujourd'hui.

#### Activité 1

Improvisation d'un procès au tribunal

Premièrement, expliquez aux élèves qu'ils vont faire une improvisation d'un procès au tribunal. Ensuite, faites un remue-méninges pour créer la base de l'événement. Par exemple, il y a eu un vol à North Battleford. Quelqu'un a volé une vache. Donc, il va y avoir des témoins qui disent que l'accusé est coupable et d'autres qui soutiennent qu'il ne l'est pas.

Ensuite, divisez la classe selon leur rôle :

1. le juge (1 personne)

5. la victime (1 personne)

2. le procureur (1 personne)

6. l'accusé (1 personne)

3. l'avocat de la défense (1 personne)

7. le jury (4 minimum)

4. les aides-avocats (2 minimum)

8. les témoins (4 minimum)

Le procureur et l'avocat de la défense posent des questions à tour de rôle en essayant de prouver l'innocence ou la culpabilité de l'accusé. Ils peuvent interroger des témoins. Les aides-avocats n'ont pas le droit de parler. Ils peuvent écrire des questions et des commentaires sur une feuille pour aider l'avocat avec la poursuite ou la défense.

Le juge s'assure de l'ordre dans le tribunal et il permet aux avocats d'entendre des témoins et de présenter des pièces à conviction.

Le jury écoute tous les arguments et il décide si l'accusé est coupable ou pas.

Les témoins, l'accusé et la victime vont être conviés à raconter leur version de l'événement.

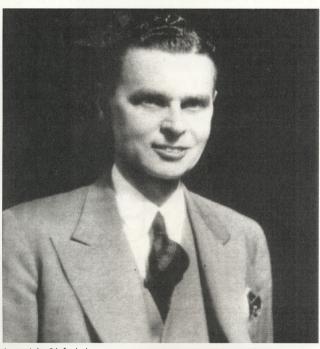
Lorsque la distribution des rôles est complétée, allouez du temps aux élèves pour la préparation. Vous pouvez même exiger une page écrite pour chaque élève. Les témoins, la victime et l'accusé peuvent rédiger leur point de vue de l'événement. Le jury peut rédiger les points les plus pertinents retenus à travers le dossier. Le juge peut rédiger une page expliquant pourquoi il croit que l'accusé est coupable ou pas. Les avocats et les aides-avocats peuvent rédiger la façon dont ils vont procéder pour trouver si l'accusé est coupable ou pas. L'enseignant peut être le juge pour assurer le bon fonctionnement de l'improvisation.

### Joseph-Arthur Marcotte

Joseph-Arthur Marcotte est né le 8 mars 1873 au Québec dans le petit village de Sault-au-Récollet près de Montréal. Au Québec, il a étudié le droit à l'Université Laval, au campus de Montréal. En 1910, il a décidé de venir s'établir dans l'Ouest comme agriculteur. Il a décidé de se tourner vers le droit quand il a atteint la quarantaine et il a ouvert un cabinet d'avocat à Ponteix en 1913. L'année précédente, il s'était lancé en politique; le début d'une longue carrière en politique.

J.-A. Marcotte a été président et vice-président de plusieurs organisations francophones pendant ses années en Saskatchewan. Il a aussi lutté pour le français dans les écoles. En 1931, sa nomination officielle au Sénat a redonné une voix à la minorité francophone de la Saskatchewan.

J.-A. Marcotte a pratiqué le droit à Ponteix jusqu'au début des années 1950.



Jeune John Diefenbaker. Photo: Archives de la saskatchewan

#### Activité 2

Faire une petite recherche pour comparer le coût des contraventions des années 1920 et d'aujourd'hui.



Joseph-Arthur Marcotte. Photo: Lapointe, Richard. «100 noms », La Société historique de la Saskatchewan, Regina, 1988, p. 265

### Activité 3

Écoutez le film *Menteur Menteur* avec Jim Carey. Ce film démontre la puissance du juge, le fonctionnement d'un procès, la victime, le procureur, l'interrogation des témoins, le jury et même le dactylographe même si le film est complètement farfelu. L'enseignant pourrait montrer uniquement la scène du procès. L'enseignant devrait souligner les parties importantes du procès.

## Bibliographie

Lapointe, Richard. 100 noms, La Société historique de la Saskatchewan, Regina, 1988, p. 122-126, 205-207, 255-260 et 264-268

Lapointe, Richard. « Joseph-Émile Lussier », *Revue historique*, Regina, Volume 11, Numéro 3, La Société historique de la Saskatchewan, 2001, p. 3-5

Ponteix Yesterday and Today, Friesen Printing, Ponteix History Book Committee, Ponteix, 1991, Volume 1, p. 373-374 Rousseau, Yvon. « Un avocat de St-Gérard, devenu «le magistrat volant du nord» rappelle quelques souvenirs », Revue historique, Regina, Volume 11, Numéro 3, La Société historique de la Saskatchewan, 2001, p. 1-2

Wilson, Garret, Wilson, Kevin, Lorimier, James. Diefenbaker for Defence, Company Publishers, Toronto, 1988, p. 1-42 http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PqNm=TCE&Params=F1ARTF0002289